

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	02	01
----	------	----	----

<b>OBJET</b>				
<b>DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>		<p><i>L'an deux mille vingt cinq le 27 février</i></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeois.</p>		
<b>Date de convocation : 13 février 2025</b>				
	<b>Membres</b>	<b>Présent-es</b>	<b>Absent-es</b>	<b>Absent-es représenté-es ou Délégation de vote</b>
<b>15 membres en exercice</b>	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEOIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	<b>Région Pays de la Loire</b>			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	<b>Représentant-es du personnel</b>			
Mme Maureen LARGOUET	X			
Mme Nelly LANDAIS	X			

**13 présent-es**  
**1 représenté-es**  
**Soit 14 votant-es**

**Délibération n°2025-02-01 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :  
Désignation des personnalités qualifiées**

*Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,  
Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,  
Conformément à l'article 8.2 des statuts de La Soufflerie,*

*3 personnalités qualifiées doivent siéger au Conseil d'administration de la Soufflerie.*

*Les 3 personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'administration doivent être nommées d'un commun accord par les collectivités membres fondateurs de la Soufflerie. Elles sont désignées pour une durée de trois renouvelable.*

*En cas de désaccord, chaque collectivité propose un nom et cette liste est soumise au vote du Conseil d'administration.*

*Les personnalités qualifiées ayant été désignées lors du Conseil d'administration du 23 septembre 2021, il est nécessaire de renouveler leurs mandats et/ou d'en désigner de nouvelles.*

Il est donc proposé au Conseil d'administration de renouveler le mandat de la personnalité qualifiée désignée en 2021 :

-Mme Brigitte Brault

Et de désigner deux nouvelles personnalités qualifiées :

-M. Vianney MARZIN

-M. Damien Tassin

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'une personnalité qualifiée désignée en 2021 :

- Mme Brigitte Brault

Et de désigner deux nouvelles personnalités qualifiées :

- M. Vianney Marzin
- M. Damien Tassin

Fait à Rezé, le 27 février 2025

La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie

Madame Agnès Bourgeois